

Rentrée scolaire 2025 - 2026

La Hague, le 25 août 2025

À l'occasion de la rentrée scolaire 2025-2026, des facilités d'horaires pourront être accordées dans la limite des nécessités du service :

- aux mères ou pères de famille,
- aux responsables légaux,

ayant la charge d'un ou plusieurs enfants **scolarisés de la maternelle à la 3^{ème} ou dans un établissement spécialisé** (enfant nécessitant des attentions particulières), comme le prévoit le Dispositif Conventionnel d'Orano Recyclage (article 4.4.3).

Il appartient aux intéressé(e)s de présenter leur demande à leur hiérarchie en saisissant l'évènement **Vie scolaire enfant** sur Opale depuis la démarche **Mes absences en heure**.

Cette facilité d'horaire étant estimée à environ 2 heures, les salariés qui souhaitent s'absenter au-delà devront obligatoirement poser une absence de type congé, RTT, récupération HS, 9 heures forfaitaires, récupérations HS etc.

➤ Salariés en télétravail

Pour la demi-journée concernée par la rentrée, les salariés en télétravail devront poser une autorisation d'absence **Vie scolaire enfant**, complétée par de l'**activité complémentaire** via la démarche **Ma journée**.
L'autre demi-journée devra être saisie en télétravail.

➤ Salariés à l'horaire variable

À titre exceptionnel, la fin de la plage variable sera décalée à **10h30** pour cette journée.

Ce décalage sera compensé à hauteur de **2 heures maximum**, dans la limite de la durée journalière validée de **7h36**.